



Le 4 mai 2016, la ville a renouvelé son implication dans la charte « Ville Amie des Enfants ». Grâce à ce label octroyé par l'UNICEF, le programme d'actions menées à La Rochelle en faveur de l'Enfance Jeunesse bénéficie d'une reconnaissance nationale.

Une reconnaissance en matière de politique éducative

- Sur un plan national, La Rochelle fait partie des 246 villes reconnues pour la qualité de leurs actions et de leurs initiatives en direction des 0-18 ans. Depuis 2002, l'Association des Maires de France et l'UNICEF font cause commune autour de l'initiative « Ville Amie des enfants »
- Au niveau local, La Rochelle place l'enfant au cœur de sa politique éducative en élaborant des actions innovantes qui mettent en œuvre les principes de la Convention internationale des droits de l'enfant.

La charte du label « Ville Amie des Enfants » rejoint les objectifs du Plan Éducatif Local 2015/2018 qui place l'enfant au cœur de la politique éducative de la Ville. Cette mission est partagée entre les structures associatives, municipales, les élus, les enseignants, et les parents.

Les fiches actions du dossier « Ville Amie des Enfants » et le PEL 2015/2018 ont en commun trois thématiques :

- La parentalité
- La citoyenneté
- L'éducation